



Mon chiropracteur m'informe...

Vous consultez pour la première fois un chiropracteur, nous vous invitons à prendre connaissance de ce message.

La chiropraxie : thérapie manuelle de référence

Reconnue en France par le ministère de la santé, et au niveau international par l'Organisation mondiale de la Santé, la chiropraxie apporte une réponse naturelle à plusieurs millions d'individus dont l'appareil locomoteur souffre (douleurs, perte de mobilité).

Thérapie manuelle de référence pour les soins du dos et des articulations, la chiropraxie a pour objet la détection, le traitement et la prévention des dysfonctionnements du squelette et de ses conséquences,

notamment au niveau de la colonne vertébrale et des membres.

La chiropraxie se fonde sur une conception globale du fonctionnement du corps humain et des relations existant entre la colonne vertébrale, le système nerveux et certains troubles de la santé (douleurs articulaires, dans un bras ou jambe, maux de têtes, certains problèmes viscéraux...).

La chiropraxie : des actes sûrs dispensés par des professionnels formés

Le chiropracteur procède principalement à des ajustements chiropratiques. Il s'agit de manipulations vertébrales et articulaires spécifiques, enseignées dans les établissements de formation à la chiropraxie reconnus par le ministère de la santé. La manipulation est une manœuvre unique, brève et sèche exercée au niveau d'une articulation. Elle est dite « forcée » en ce qu'elle pousse l'articulation au-delà de son jeu habituel, tout en restant dans les limites anatomiques.

Le chiropracteur est également susceptible de procéder à des actes de mobilisation des articulations ou des tissus. Ces dernières consistent en des mouvements répétés, progressifs avec ou sans impulsion, auxquels on peut associer diverses techniques manuelles de contractions, relâchement et étirement des muscles. Ces mouvements sont non forcés et peuvent être de forte amplitude.

LE TRAITEMENT CHIROPRACTIQUE VISE À SOULAGER LA DOULEUR, À RESTAURER LA MOBILITÉ MAIS ÉGALEMENT À REDONNER À VOTRE ORGANISME SES POSSIBILITÉS D'ADAPTATION AUX AGRESSIONS DE LA VIE QUOTIDIENNE, PAR LA STIMULATION DE VOS FONCTIONS NEURO-MUSCULO-SQUELETTIQUE.

La chiropraxie : un rapport bénéfice / risque évalué positivement

La chiropraxie est internationalement reconnue pour la sécurité des soins prodigués par les chiropracteurs. Elle compte parmi les traitements non-invasifs les plus efficaces pour venir à bout des douleurs neuromusculosqueletales.

Tout acte de soin présente toutefois un risque que le professionnel est formé à évaluer afin d'en minimiser tant la gravité que la fréquence. La probabilité que se produise un événement indésirable fait partie des éléments que le chiropracteur prend en compte pour évaluer la pertinence d'un acte : il compare le risque au bénéfice attendu pour la santé du patient.

Le traitement par manipulation vertébrale ou articulaire peut entraîner des troubles bénins tels des douleurs générales ou locales pouvant durer de quelques heures à trois jours, des courbatures, une gêne passagère au niveau de la zone traitée (ou encore de rares manifestations de type oedème, hématome ou ecchymose).

Une aggravation de la lésion avec douleurs difficiles à supporter, parfois une fracture de côte ou de vertèbre, une sciatique compliquée, voire une névralgie cervico-brachiale (avec ou pas atteinte d'un nerf) sont rapportés parmi les risques modérés rares.

De façon plus exceptionnelle, le risque d'accident vasculaire cérébral pouvant entraîner une paralysie et le syndrome de la queue de cheval doit vous être signalé.

Il convient, pour appréhender la justesse du recours à la chiropraxie, de l'envisager au regard des risques associés aux alternatives thérapeutiques (médication, chirurgie) existantes pour les mêmes pathologies. Dans cette perspective, il apparaît très nettement que le risque de complications graves liées à une manipulation vertébrale est significativement moins élevé que le risque associé à la prise d'anti-inflammatoires. Certains d'entre eux, parmi les plus prescrits, exposent à des troubles cardiaques, à un risque accru d'ulcères, à des pathologies dermatologiques graves.

Votre chiropracteur est, comme tout professionnel de la santé, soumis à l'obligation de s'assurer.

VOTRE CHIROPRACTEUR EST UN PROFESSIONNEL DE CONFIANCE. N'HÉSITÉZ PAS À LUI POSER VOS QUESTIONS, À LUI MANIFESTER VOS RÉSERVES ET INQUIÉTUDES AVANT DE VOUS ENGAGER DANS LE TRAITEMENT CHIROPRACTIQUE.

